

Avis de Soutenance

Madame Marine BRUNET

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Le progrès de la réalité virtuelle et ses implications en droit pénal français

dirigés par Monsieur Olivier SAUTEL

Soutenance prévue le **jeudi 25 septembre 2025** à 14h00

Lieu : FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE Bâtiment 1 Rue de l'École Mage 34060
Montpellier
Salle : SALLE DES ACTES

Composition du jury proposé

M. Olivier SAUTEL	Université de Montpellier	Directeur de thèse
M. Eloi CLEMENT	Université de Montpellier	Co-encadrant de thèse
Mme Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER	Université de Franche-Comté	Examinatrice
Mme Marie-Christine SORDINO	Université de Montpellier	Examinatrice
M. Michel SÉJEAN	Université Sorbonne Paris Nord (Paris 13)	Rapporteur
M. Guillaume BEAUSSONIE	Université de Toulouse	Rapporteur
M. Patrice GELPI	Cour d'appel de Montpellier	Invité

Mots-clés : droit pénal,réalité virtuelle,metavers,numérique,réseaux sociaux,cybercriminalité

Résumé :

Depuis plusieurs années, le monde connaît une accélération sans précédent des évolutions technologiques et numériques. Celles-ci touchent des domaines variés et stratégiques : l'intelligence artificielle par exemple, bouleverse les modes de production et d'interaction ; les innovations économiques telles que les cryptomonnaies ou les NFT redéfinissent les échanges et la notion même de valeur ; les biotechnologies, quant à elles, reconfigurent les frontières du vivant. Parmi ces mutations, une autre transformation mérite une attention particulière : l'émergence des réseaux sociaux immersifs fondés sur la réalité virtuelle, susceptibles de redéfinir en profondeur nos modes de communication, de sociabilité et d'interaction. C'est dans ce contexte que, dès 2021, l'annonce du changement de nom de l'entreprise Facebook en « Meta » marque un tournant décisif. L'entreprise affiche alors clairement ses ambitions : construire un métavers, un environnement virtuel persistant, interactif et immersif, présenté comme le futur du web – un « réseau social 3.0 » articulé autour de la réalité virtuelle. Une telle innovation n'est pas sans soulever d'importantes interrogations en matière de droit pénal telles que l'application de la loi dans ce type d'environnement, la responsabilité des utilisateurs et des plateformes, la qualification des infractions

commises dans un environnement tridimensionnel et immersif, ainsi que la coopération des entreprises qui administrent ces mondes numériques avec les autorités judiciaires. Mais si la réalité virtuelle pose des défis inédits, elle pourrait également offrir des opportunités pour la justice pénale en devenant un outil précieux, tant au stade de l'enquête – en facilitant la reconstitution des scènes et la compréhension des faits – qu'au cours des audiences pénales, où ces reconstitutions immersives pourraient être réutilisées, ainsi que dans les dispositifs de réinsertion. Dès lors, à la croisée des révolutions technologiques, sociales, éthiques et juridiques, la réalité virtuelle se présente à la fois comme un vecteur de défis inédits et comme un levier d'innovation pour le droit pénal. Son étude s'impose dès lors comme un objet de recherche à la fois actuel et porteur d'enjeux fondamentaux.